



**Commission d'évaluation
de l'enseignement collégial**

RAPPORT D'ÉVALUATION

Plan institutionnel d'aide à la réussite 2023-2027

du Collège Laflèche

Mars 2023

Introduction

Le *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2023-2027* du Collège Laflèche a été adopté par le conseil d'administration de l'établissement le 29 novembre 2022. Il a été reçu à la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial le 1^{er} décembre de la même année.

La Commission a évalué le plan de réussite du Collège lors de sa réunion tenue le 16 mars 2023. Pour ce faire, elle en a apprécié l'efficacité potentielle par l'analyse de ses différentes composantes. Le présent rapport fait état des conclusions de la Commission.

Présentation du plan

Les travaux d'élaboration du *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2023-2027* ont été menés par un comité multisectoriel prenant en compte les recommandations issues du bilan du plan précédent (2017-2021). Ce comité a procédé à une large consultation auprès des équipes des programmes, des départements et des services. Le plan a de plus été validé par la coordination pédagogique, la régie pédagogique, le comité de direction et adopté par le conseil d'administration.

Le plan présente d'abord le contexte dans lequel il a été élaboré, établit les principaux constats du bilan du plan précédent, précise la démarche de révision, puis trace le portrait de situation de sa population étudiante et de la réussite. Ensuite, dans une section nommée Plan d'action, il détaille les objectifs généraux dans un tableau mettant en évidence les changements souhaités, les indicateurs de suivi et les stratégies d'évaluation. Pour chacun des objectifs généraux, il associe à des objectifs spécifiques des moyens/actions accompagnés d'échéances et de responsables. Enfin, il présente une stratégie d'implantation et de suivi. Une annexe porte sur les données statistiques sur la réussite scolaire des étudiants du Collège.

Évaluation du plan de réussite

L'efficacité potentielle

L'analyse des caractéristiques de la clientèle et des obstacles à la réussite

Pour élaborer son plan de réussite, le Collège a procédé à l'analyse de six caractéristiques de sa population étudiante qui lui a permis de cerner les obstacles à la réussite. Il a analysé 4 indicateurs liés à la réussite, soit la moyenne générale au secondaire, la réussite en première session, la diplomation 2 ans après la durée prévue et la réinscription à la troisième session, qu'il discrimine selon certaines variables, soit le secteur d'études et la situation de handicap. Toujours en comparaison avec le réseau, le Collège établit des constats pour ces indicateurs.

Les orientations et les objectifs

Le plan de réussite est organisé autour de quatre orientations, que le collège nomme « objectifs généraux », portant sur la démystification des programmes et du milieu de vie auprès des futurs étudiants, sur l'accompagnement des étudiants dans leur projet scolaire et professionnel afin de favoriser des transitions harmonieuses ainsi que sur le développement de l'engagement et du bien-être des étudiants en vue de l'accomplissement de leur projet d'études. Enfin, la dernière orientation est centrée sur la gestion institutionnelle du plan de réussite.

Le Collège a aussi choisi de considérer les axes déterminés par le ministère de l'Enseignement supérieur dans son *Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur* qu'il a défini en termes de changements souhaités, selon les résultats obtenus lors des consultations menées au cours de l'élaboration de son plan de réussite, et sur le *Plan d'action sur la santé mentale étudiante en enseignement supérieur*. Pour les trois premières orientations, les objectifs, que le Collège nomme « objectifs spécifiques », sont tirés directement de ces plans. Deux objectifs découlent de la quatrième orientation et concernent la mise en place d'une stratégie de gestion de même que l'outillage et l'accompagnement des équipes dans la planification et le suivi relatifs à la réussite.

Les 4 orientations, déclinées en 14 objectifs, sont accompagnées d'indicateurs. Toutefois les objectifs ne sont pas associés à des indicateurs ni formulés en termes de résultats attendus. La Commission estime que le Collège pourrait avoir de la difficulté à faire le suivi des résultats de son plan. Afin de pouvoir faire état des résultats obtenus au regard des objectifs fixés dans le plan de réussite,

la Commission recommande au Collège de préciser des résultats attendus mesurables pour chaque objectif de son plan de réussite.

Le mécanisme de mise en œuvre

Le plan présente les moyens que le Collège compte mettre en œuvre pour atteindre chacun de ses objectifs selon un échéancier précis et des responsabilités définies. Le Collège prévoit un mécanisme pour assurer le suivi des actions prévues. Des plans de travail annuels et leur bilan, faits par les coordonnateurs de programmes, de départements et les responsables de centres d'aide, à partir d'outils développés par la Direction des études, permettront au Comité permanent de la réussite d'effectuer les suivis et la révision annuelle des moyens.

Le mécanisme de suivi des résultats

Le plan précise que le Comité permanent de la réussite veillera au suivi des actions mises en œuvre afin d'assurer l'atteinte des objectifs selon des cibles qui restent à définir. Il précise aussi la stratégie d'évaluation qui devrait permettre le suivi des indicateurs par des données pertinentes. Le Collège prévoit le développement d'un outil de suivi des indicateurs de son plan, ce que la Commission l'**invite** à faire dans les meilleurs délais.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission estime que le *Plan institutionnel d'aide à la réussite 2023-2027* du Collège Laflèche **ne comprend pas tous les éléments essentiels susceptibles d'en assurer l'efficacité.**

La Commission recommande au Collège de préciser des résultats attendus mesurables pour chaque objectif de son plan d'aide à la réussite. De plus, elle l'invite à réaliser l'action prévoyant le développement d'un outil de suivi des indicateurs de son plan.

Le cas échéant, les jugements et avis émis dans ce rapport ont préséance sur ceux émis lors de l'évaluation du plan de réussite précédent.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président

Recherche et analyse : Nathalie Thibault

COPIE CERTIFIÉE CONFORME